



Calcul indemnites csp suite a arret maladie

Par **thibaut591**, le **10/04/2015** à **11:31**

Bonjour,

Je souhaiterai avoir des informations sur le calcul des indemnites suite a mon licenciement economique. En effet, j ai ete licencie economique le 13 mars 2015(fin du delai de reflexion apres acceptation du csp).

Le calcul prevoit 80% du salaire brut des 12 derniers mois. Cependant j ai ete en arret maladie du 19 mai au 5 novembre 2014.

Ayant dans mon salaire une partie fixe et variable, le montant des mes revenus variables ont ete quasi nul sur 2014 par rapport a 2013 du a cet arret maladie.

J ai appele le 3949 Ui me dit qu ils ont pris en compte uniquement les periodes travaillees des 12 derniers mois. Est il possible de demander le calcul des indemnites sur la periode de 2013 ou sur l integralite des salaires sur toute la duree de mon contrat Pour eviter d etre impacte par la perte de salaire variable du a l arret maladie.

Merci d'avance pour vos reponses.

Par **P.M.**, le **10/04/2015** à **13:09**

Bonjour,

Déjà si la procédure de licenciement a été engagée après le 31 janvier 2015, normalement, l'allocation spécifique de sécurisation n'est plus de 80 % mais de 75 % basée sur les salaires bruts...

En principe pour remplir l'attestation destinée à Pôle Emploi, pendant l'arrêt-maladie, l'employeur aurait dû reconstituer les salaires...

Mais si l'organisme n'a retenu que les périodes travaillées cela revient au même...